

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 le 14 janvier 2013, à 20 h.

Présences :

M<sup>mes</sup> Louisa Gobeil  
Carolle Hamel

MM Gino Cameron  
Marcel Caron  
Jean-Marie Depont  
Ghislain Godbout

Absences :

M<sup>me</sup> Sylvie Hénault-Marcil

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.  
Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 001-13**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

11.1 Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Demande de financement;

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 27 décembre 2012;
3. Correspondance;  
3.1 Demande de Mme Louisa Nicol, chroniqueuse au Journal Le Pont;
4. Rapport des dépenses autorisées et reddition de comptes à payer de décembre 2012;
5. Rapport des membres du conseil;
6. Parole au public;
7. REER collectif - autorisations;
8. Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme;
9. OBVAJ - séance d'information Marnage et gestion du barrage de Iroquois Falls;
10. Autorisation d'aller en appel d'offre pour les projets mis en priorité pour 2013;
11. Varia;  
11.1 Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Demande de financement;
12. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 002-13**

**Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 27 décembre 2012 ;**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité:

Que le procès-verbal du 27 décembre 2012, soit accepté tel que présenté par le directeur général.

#### **CORRESPONDANCE :**

La correspondance du mois est déposée et disponible pour consultation.

Une demande a été déposée par Mme Louisa Nicol pour exposer dans la salle du conseil, des photos pour lesquelles les citoyens de Palmarolle pourront venir voter dans le cadre d'un concours qui est organisé sous le thème « L'hiver à Palmarolle », pour la période du 6 avril au 6 mai 2013. Un accusé de réception sera envoyé à Mme Nicol et la demande sera évaluée, en prenant en considération la demande de commandite.

#### **Résolution n° 003-13**

#### **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité:

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer du mois de décembre 2012, présentés par le directeur général, soient acceptées tel que présenté :

<b>COMPTES NON PAYÉ AU 30 NOVEMBRE 2012</b>	<b>36 092.98 \$</b>
<b>Achats et dépenses en produits et services en décembre 2012</b>	<b><u>68 618.65 \$</u></b>
<b>COMPTES NON PAYÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b><u>104 711.63 \$</u></b>

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

---

Gaétan Côté, directeur général

#### **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

#### **PAROLE AU PUBLIC**

Le publique s'exprime sur divers sujet.

#### **Résolution n° 004-13**

#### **Reer collectif - autorisation**

**Attendu que** Madame Sylvie Morin était la seule personne autorisée à signer tous les documents concernant la gestion du REER collectif;

**Attendu que** l'employeur doit autoriser le retrait ou le transfert des sommes accumulées dans le REER collectif du Regroupement des municipalités d'Abitibi-Ouest;

**Attendu qu'** une demande peut être faite lorsqu'un employé n'est plus à l'emploi de la municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général Monsieur Gaétan Côté, ou, la technicienne comptable Madame Jennifer Boudreau, soit autorisé(e) à signer tous les documents nécessaires pour traiter directement ces demandes et à faire les transactions nécessaires au nom de la municipalité de Palmarolle concernant le REER collectif ;

Que le conseil municipal autorise également toutes les demandes de transfert ou de retrait des sommes accumulées dans le REER collectif de tous les employés qui ne sont plus à l'emploi de la municipalité. Et par conséquent il est de plus résolu que le conseil municipal autorise le directeur général Monsieur Gaétan Côté, ou, la technicienne comptable Madame Jennifer Boudreau, à signer tous les documents nécessaires pour traiter directement ces demandes.

**Résolution n° 005-13**

**Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme**

**Attendu qu'** au règlement no 259 Constituant le comité consultatif d'urbanisme, il est prévu que le président du comité doit être nommé en début de chaque année ;

**En conséquence,**

il est proposé par Louisa Gobeil, secondé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité:

Que Monsieur Ghislain Godbout soit reconduit à la présidence du comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution n° 006-13**

**OBVAJ - séance d'information Marnage et gestion du barrage de Iroquois Falls;**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que monsieur le maire Marcel Caron accompagné des conseillers Ghislain Godbout et Gino Cameron, ainsi que du directeur général Gaétan Côté, assistent à la séance d'information « Marnage et gestion du barrage de Iroquois Falls » organisé par l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ).

**Résolution n° 007-13**

**Autorisation d'aller en appel d'offre pour les projets mis en priorité pour 2013;**

**Attendu que** la municipalité de Palmarolle a connu de nombreux départs d'employé de plusieurs années d'expérience au cours des 21 derniers mois;

**Attendu qu'** un retard important a été créer dans de nombreux dossiers administratifs, de développement ou d'entretien de certains infrastructure;

**Attendu qu'** en fonction des ressources et des budgets disponibles des choix et des priorités doivent être établis dans les dossiers prioritaires et les projets de développements à prioriser;

**En conséquence,**

il est proposé par Jean-Marie Depont appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

De prioriser dans l'ordre les projets ci-après énumérés :

1. Le développement de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> rue;
2. Le revêtement des rangs 4 et 5 ouest;
3. L'appel d'offre pour les ordures ménagères;
4. Établir la priorité entre le système de ventilation du garage, changer la fenestration du garage ou changer la fenestration du centre communautaire;
5. La vidange des bassins et réparation des trappes entre les deux bassins;

De plus, que le directeur général soit autorisé à faire les démarches nécessaires et de contracter s'il y a lieu avec les firmes de professionnels tel que, arpenteur, urbanisme ou ingénieur afin de procéder au devis d'appel d'offre et à l'estimation des coûts afin de procéder au règlement d'emprunt, ainsi qu'aux demandes d'autorisation s'il a lieu auprès des Ministères concernés.

**Résolution n° 008-13**

**Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Demande de financement;**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le maire Monsieur Marcel Caron et le directeur général, Gaétan Côté, soient autorisés à signer un cautionnement, pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle auprès du Centre financier Desjardins, en garantie sur un billet de 38 606.30 \$, négocié par Les Loisirs de Palmarolle Inc. pour payer la facture de granulaire pour la piste cyclable.

**Résolution n° 009-13**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée.

Le président d'assemblée,

Le secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Gaétan Côté  
Secrétaire - Trésorier